



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE
FORMATION POUR MONSIEUR ROBIN
LOUVIGNE**

**DÉCISION N° DM-20-326
EN DATE DU 09 DECEMBRE 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal A-20-486 en date du 2 juin 2020, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSOUSSAN ;

CONSIDÉRANT que l'organisme « le Groupe Moniteur », représenté par Monsieur Julien Elmaleh, président, dont le siège social est situé au 10 place du Général de Gaulle, La Croix de Berny – BP 20156 – 92 186 Antony Cedex, s'engage à assurer pour le compte de la Ville de Vincennes la formation d'un agent le 29 septembre 2020, pour une dépense de 468,00 € TTC;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec l'organisme La gazette des Communes, pour la formation d'un agent de la Ville, le 29 septembre 2020, pour une dépense de 468,00 € TTC;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé des ressources
humaines, de la sécurité publique, des affaires
juridiques et domaniales et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20201209-lmc1H6712H1-AR Date de réception en Préfecture : 09/12/2020 Date de Publication : 09/12/2020
